



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-00059100-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire : Mme Carine MICHEL.

Absents : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote : Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUI à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 25 - Convention 2020 avec l'office de tourisme et des congrès du Grand Besançon

Délibération n° 2019/005919

Convention 2020 avec l'Office de tourisme et des congrès du Grand Besançon

Rapporteur : M. FOUSSERET, Maire

	Date	Avis
Commission n° 6	26/11/19	Favorable unanime

I - Contexte

Pour rappel, l'Office de tourisme et des congrès sous statut associatif relève de la compétence de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole depuis le 1^{er} janvier 2017.

Depuis cette date, Grand Besançon Métropole missionne l'Office de tourisme sur les missions obligatoires des Offices de tourisme que sont l'accueil et l'information des touristes, la promotion du territoire et la contribution à la coordination des acteurs du tourisme local, ainsi que quelques missions facultatives (commercialisation principalement).

Au regard du contexte propre à notre territoire, à savoir la concentration de l'offre touristique majoritairement sur la ville centre et dans un souci de conserver l'implication solidaire et concertée des deux collectivités, le choix a été fait de maintenir également en parallèle un conventionnement entre la Ville et l'Office de tourisme. Les communes conservent en effet la possibilité de missionner l'Office de tourisme intercommunal sur des actions relevant des missions facultatives des Offices de tourisme. La Ville a choisi de le missionner sur des thématiques qui restent du ressort de la Ville telles que la valorisation du patrimoine et les congrès.

Il est à noter qu'en 2019, un rapprochement physique entre Office de tourisme du Grand Besançon et Office de commerce de Besançon a été initié par Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon via l'installation de ces deux associations dans des locaux communs au sein de l'Hôtel de Ville.

Cette relocalisation avait pour but d'améliorer la visibilité des deux Offices et les conditions de travail de leurs salariés, mais aussi de favoriser les éventuelles coopérations entre les deux structures.

II - Proposition de renouveler la convention avec l'association sur l'année 2029

Il est proposé de renouveler le conventionnement avec l'Office de tourisme pour l'année 2020 dans la même configuration qu'en 2019.

La subvention accordée se monte à 300 000 € à laquelle s'ajoutent des aides en nature dans la limite de 10 000 € (communication) soit un maintien sur 2020 du niveau des aides accordées en 2019.

La convention prévoit qu'un avenant pourra être proposé, y compris en cours d'année, pour revoir la durée de la convention, le montant et les modalités de versement de la subvention en cas de décision des futurs élus de faire évoluer cet outil et ce partenariat.

III - Missions confiées à l'Office de tourisme et des congrès du Grand Besançon sur 2020

La convention ci-jointe précise les missions confiées à l'Office de tourisme.

Les missions peuvent être résumées comme suit :

Valorisation du patrimoine, dont les labels Ville d'Art et d'Histoire et UNESCO

La Ville dispose des labels Ville d'Art et d'Histoire (VAH) et UNESCO.

Dans le cadre du label VAH, au regard des obligations liées à ce label, le rôle de la Direction du Patrimoine Historique (DPH) et les missions confiées par la Ville à l'Office de tourisme ont été précisés à compter de 2017.

La DPH a ainsi en charge la conception des visites guidées labélisées VAH, la définition du programme de ces visites, la formation des guides-conférenciers et un accord préalable sur leur recrutement, les actions de communication, de promotion et de valorisation de l'architecture et du patrimoine, les actions en direction du jeune public.

L'Office de tourisme quant à lui est missionné sur :

- la conception de produits de visites guidées générales sur la Ville ou valorisant les éléments de patrimoine de la Ville : musées, patrimoine naturel, industriel, artisanat d'art et autres (hors label VAH) à destination des publics individuels et groupes,
- l'organisation, la promotion et la commercialisation des visites guidées labellisées VAH et non labellisées VAH,
- le recrutement, la rémunération et l'encadrement de guides-conférenciers, la promotion du label VAH dans le cadre de ses outils et actions de communication.

A noter que depuis 2019, le service VAH et l'Office de tourisme ont fusionné leurs supports relatifs à l'offre de visites guidées afin d'améliorer la lisibilité de l'offre proposée. Ceux-ci (2 éditions par an) sont conçus et édités en collaboration entre les deux entités. Ils reprennent ainsi l'ensemble de l'offre proposé sur le Grand Besançon, visites labélisées VAH et autres. Le programme des visites fait également l'objet d'une concertation afin de répondre au mieux aux attentes des publics et aux fréquentations observées.

Tourisme d'Affaires

L'Office de tourisme est missionné sur la tenue d'un planning des congrès communiqué à la collectivité et aux partenaires régulièrement, la conduite d'actions de promotion et de prospection en partenariat avec le Comité régional du tourisme de Bourgogne-Franche-Comté (collectif tourisme d'affaires) et le Comité départemental du tourisme du Doubs, notamment via l'accueil de la presse spécialisée. Il lui est demandé également de travailler avec la direction Economie, emploi, enseignement supérieur de Grand Besançon Métropole, susceptible d'être en lien avec des apporteurs d'affaires et d'accueillir les prescripteurs, décideurs et influenceurs également susceptibles d'être apporteurs d'affaires.

Enfin, il est attendu de l'Office de tourisme un effort particulier en termes d'animation des acteurs du tourisme d'affaires présents sur le territoire par le biais de réunions et rendez-vous réguliers notamment, afin de faire émerger leurs besoins, attentes, propositions d'actions.

Commercialisation de produits et prestations de services touristiques

La Ville de Besançon confie des missions de commercialisation de produits et de prestations touristiques pour ce qui concerne la valorisation du patrimoine et du tourisme d'affaires.

Dans ce contexte, il est attendu de l'Office de tourisme les missions suivantes :

- organisation et vente de visites guidées pour individuels et groupes permettant la découverte de la Ville (y compris visites guidées VAH),
- montage et commercialisation de produits touristiques packagés destinés aux principaux segments de clientèle : individuelle, de groupes et d'affaires,
- coordination et mobilisation des acteurs concernés, s'assurer du respect des engagements en matière de qualité de services,
- promotion et vente (relai Kéolis) du Pass Tourisme (entrées Citadelle, musées du centre, maison Victor Hugo et titre de transport Ginko) mis en place par Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon en partenariat avec Kéolis.

Valorisation de l'offre « shopping »

Il est attendu de la part de l'Office de tourisme une valorisation et mise en tourisme de l'offre « shopping » de Besançon, et notamment des samedis piétons en lien avec l'Office de commerce à présent installé dans les mêmes locaux.

IV - Suivi

Le suivi de la présente convention sera assuré dans le cadre des instances mises en place par le Grand Besançon Métropole depuis 2017 (groupe de travail technique, comité de pilotage, comité de suivi financier) auxquelles est associée la Ville de Besançon (présence de l'Adjoint au Tourisme au sein du Comité de pilotage).

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide, sous réserve du vote du BP 2020:

- de se prononcer favorablement sur le projet de convention 2020 à intervenir avec l'Association «Office de Tourisme et des Congrès du Grand Besançon»,
- de valider le montant de la subvention correspondante à hauteur de 300 000 €,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer cette convention.

M. MORTON, élu intéressé, n'a pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 48

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 1